

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :  
**2017\_6\_1**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

L' an deux mille dix sept , le mercredi 11 octobre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Octobre 2017

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** : Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de valider l'avant projet définitif (ci-joint en annexe) de l'aménagement de la traversée du Bourg d'Aussac.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'avant projet en annexe pour l'aménagement de la Traverse d'Aussac;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/10/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot